

Le handicap dans la société actuelle

I. Origine du mot

Le mot handicap vient de l'expression anglaise 'hand in cap', ce qui signifie « la main dans le chapeau ». Dans le cadre d'un troc de biens entre deux personnes, il fallait rétablir une égalité de valeur entre ce qu'on donnait et ce qu'on recevait : ainsi celui qui recevait un objet d'une valeur supérieure devait mettre dans un chapeau une somme d'argent pour rétablir l'équité. L'expression s'est progressivement transformée en mot puis appliquée au domaine sportif (courses de chevaux notamment) au xviii^e siècle. En hippisme, un handicap correspondait à la volonté de donner autant de chances à tous les concurrents en imposant des difficultés supplémentaires aux meilleurs.

Historiquement, le handicap se définissait par opposition à la maladie. Le patient était malade tant que son problème pouvait être pris en charge médicalement, il était réputé handicapé une fois devenu incurable.

En 1980, le Britannique Philip Wood a transformé radicalement la vision du handicap en le définissant comme un désavantage dont est victime une personne pour accomplir un rôle social normal du fait de sa déficience (lésion temporaire ou définitive) ou de son incapacité (réduction partielle ou totale des capacités pour accomplir une activité).

Cette définition a par la suite été critiquée pour mettre trop en avant l'aspect fonctionnel du handicap et pas assez son aspect social. Il est vrai que la problématique sociale du handicap a toujours buté sur une ambiguïté : tout le monde peut à un moment vivre une situation de handicap, pourtant les personnes handicapées sont bien une minorité amenée à défendre ses droits en tant que groupe social.

Avec la parution de la classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF, CIH-2), l'OMS a introduit une nouvelle typologie du handicap qui prend plus en compte les facteurs environnementaux. Le handicap peut y être défini comme la rencontre d'une déficience avec une situation de la vie quotidienne. Ces deux composantes sont soumises à l'influence de problèmes de santé (maladies, blessures, lésions) et de facteurs contextuels (environnement et facteurs personnels).

II. Définitions

"Un handicapé est un sujet dont l'intégrité physique ou mentale est passagèrement ou définitivement diminuée, soit congénitalement, soit du fait de l'âge, d'une maladie ou d'un accident, en sorte que son autonomie, son aptitude à fréquenter l'école ou occuper un emploi s'en trouvent compromises". OMS

« Un enfant est handicapé s'il ne peut pas jouer, apprendre, travailler ou avoir des activités comme un enfant de son âge, s'il est limité dans la réalisation de ses potentialités physiques, mentales et sociales »

III. Conception

Symptôme -> diagnostic -> traitement

Constat -> séquelles, déficiences, anomalies -> incapacité (un déficit fonctionnel mesurable) -> réadaptation

La réadaptation a pour but de réduire ou de compenser un handicap : lors d'activités familiales, lors des activités de loisirs, lors activités scolaires et de formations professionnelles, lors des activités professionnelles.

« On est handicapé pour quelque chose » Il ne faut pas coller une étiquette à la personne qui l'enfermerait. On ne doit pas englober la personne dans sa pathologie.

IV. Législation

(Voir la loi 2005)

V. Les handicaps

1. Physiques

Atteintes orthopédiques : - nanisme
- amputations
- séquelles de fractures

Atteintes musculaires : - myopathie

Atteintes cérébrales : - épilepsie
- hémiplégie
- coma végétatif chronique

Atteintes de la moelle épinière : - paraplégie
- tétraplégie

Atteintes du système nerveux périphérique : - paralysie du plexus brachial
- sclérose en plaque

Les maladies invalidantes chroniques : - cardiopathie
- diabète
- mucoviscidose ...

2. Sensoriels

Mal voyant - Non voyant

Mal entendant - Surdit 

3. Mental

Etiologie : congénitale- accidentelle - psychologique - socio-économique

Les maladies mentales :

- psychoses infantiles
- déficiences moyennes ou profondes

VI. Annonce du handicap

1. Réactions parentales

- Etat de choc
- Deuil de l'enfant fantasmatique
- Refus de l'évidence
- Sentiment de culpabilité

Les sentiments peuvent être différents entre le père et la mère.

La façon dont le handicap est annoncé est déterminante pour l'avenir de l'enfant et de sa famille.

2. Au retour à domicile

Les parents se retrouvent avec un enfant différent de celui qu'ils avaient imaginé.

Ils ressentent un sentiment d'isolement.

Inquiétude

Ignorance

- > Différentes attitudes se mettent en place :
- équilibre éducatif
 - surprotection
 - nier le handicap
 - sur stimulation

D'où la nécessité d'une guidance médicale, éducative, sociale et administrative.